

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 12 octobre 2020

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 41

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2020 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 277 excès de vitesses ;
- 12 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 8 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 36 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 8 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 8 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 21 faits de refus de priorité ;
- 20 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 25 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

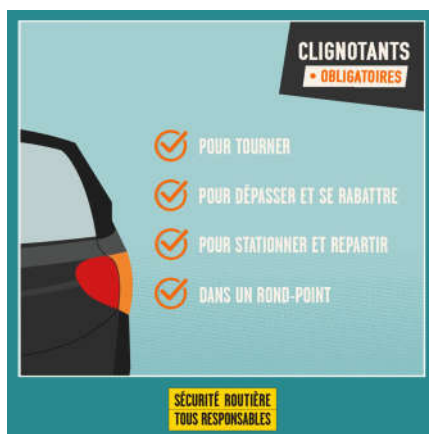
Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 13 octobre	Après-midi	Boulevard Blanqui à TROYES
	Après-midi	RD 960 – Creney – Lesmont
Mercredi 14 octobre	Matin	RD 619 – Barberey – Fontaine Les Gres
Jeudi 15 octobre	Matin	Avenue Gal Leclerc à Ste Savine
	Après-midi	RD 677 – Lavau – Arcis
Vendredi 16 octobre	Matin	RD 396 – Bar sur Aube – Ville sous la Ferté
	Après-midi	Avenue Edouard Herriot à Troyes
Samedi 17 octobre	Après-midi	RD 441 – Mery sur Seine

Les clignotants sont obligatoires

L'utilisation du clignotant est primordiale pour informer les autres automobilistes d'un changement de direction.

Ne pas mettre son clignotant, quelles que soient les circonstances, c'est mettre les autres en danger.

N'oubliez pas que cet oubli est passible de 35 euros d'amende et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10